



**Compte rendu de la Commission Sportive Régionale  
29 juin 2018**

**Présents :** C. BONNEAU (Ligue), D. MOUILLE (Ligue), S. GILLET (Ligue), G. VINCENDON (CD 53), JP MITARD CD 44), B. RICHARD (CD 49), M. AUGUIN (CD 85)

**Excusés :** J. BARRAUD, F. DREYER, V. GUILLET, T. ETIENNE, G. SERAZIN, M. POIL, M. VIGNERON

En Préambule Christian informe que compte tenu des différentes démissions concernant la branche sportive, l'organigramme pour la saison prochaine serait le suivant: responsable CRA : D MOUILLE, CSR : F DREYER  
Championnat : D MOUILLE, Critérium Fédéral : S GILLET

### **Compositions des poules phase 1**

Après quelques petites remarques, les poules sont adoptées à l'unanimité des membres présents.

A noter toutefois un nombre conséquent d'équipes ne repartant pas, particulièrement dans le championnat Féminin où l'année prochaine nous n'aurons qu'une 1 seule poule de R2 et non deux comme prévue.

La nouvelle procédure d'engagements a globalement bien fonctionné, mais difficile pour Denis de synthétiser tous les vœux des clubs ;

Jean-Pierre nous présente la procédure d'engagement du CD 44 qui semble plus simple. Actuellement chaque Comité a sa procédure, pourquoi ne pas avoir la même pour tout le monde.

Pour la saison prochaine voir avec le CD 44

Six clubs ne remplissent pas les conditions exigées pour évoluer dans le championnat régional par manque de JA ; pour l'instant nous les sanctionnons avec une amende financière mais selon l'article II 701.1 nous pourrions appliquer une sanction sportive.

Un courrier à ces clubs leur sera envoyé début septembre.

### **Règlement montées N3 Féminines**

Suite à interprétation différente pour la montée en N3 concernant la zone (Pays de la Loire et Bretagne), notre règlement a été modifié et validé par le conseil de Ligue du 23 Juin; après observation de Michel rajouter que si barrage éventuel les équipes doivent être composées de quatre joueuses.

### **Révisions des cahiers des charges**

Gérard propose de préciser le minimum pour les aires de jeu, soit 5X10 m, c'est oui.  
Pour les organisations à charge de la Ligue,

Denis pose la question concernant la prise en charge de la restauration pour les arbitres (club ou Ligue), la majorité des membres présents sont favorables à une prise en charge de la Ligue avec bien évidemment un maximum

Christian s'interroge sur les titres vétérans : doit-on les conserver ? C'est une compétition qui plait donc maintien sachant que dans les règlements nous acceptons trois équipes par comités.

## **Questions diverses**

Journée des féminines prévue le week-end du 15 et 16 septembre est supprimée

Date des réunions, modification ci-dessous

Vendredi 7 Septembre CRA

Vendredi 4 Janvier CRA et CSR

Vendredi 7 Juin CRA

Mercredi 25 Juin CSR

Lieu des organisations à ce jour (voir fichier joint)

Gérard précise que La Fédération modifie son règlement pour la saison 2018-2019, concernant les forfaits excusés pour le Critérium Fédéral niveau régional et départemental. Si c'est un forfait excusé et justifié, le joueur sera maintenu dans sa division.

Fin de la réunion : 21h

C BONNEAU